

» Qu'ainsi, il les avertissoit d'être attentives à
» contenir leurs Armateurs dans les justes bor-
» nes, parce que s'il arrivoit que des Puissances
» amies de la Porte eussent de légitimes raisons
» de marquer leur ressentiment aux Régences,
» elles ne devoient attendre de sa part aucune
» assistance ni protection. »

Et sur de nouvelles plaintes portées à la Porte par l'Ambassadeur de France sur la violation des Traités & des Conventions que les mêmes Régences ont avec Sa Majesté Très-Chrétienne, & le violent traitement que le Capitaine Prepau a reçu de celle d'Alger *, le Grand Seigneur a fait savoir de nouveau aux Algériens & aux Tunisiens, « que s'ils continuoient de donner occa-
» sion à de pareils sujets de mécontentement, il
» leur retireroit absolument sa protection, &
» les abandonneroit aux plus rigoureux effets
» du ressentiment de ce Monarque. »

Dans un Divan qui s'est tenu sur la fin d'Octobre dernier, le Grand Vizir a proposé s'il ne seroit pas convenable, que la Porte, à l'exemple des autres Potentats, entretint des Ministres ou Résidens auprès des principales Puissances de l'Europe, afin d'être instruite plus exactement de ce qui s'y passe, qu'elle ne l'est par les rapports ou par les nouvelles qui viennent de la Chrétienté, & dans lesquelles on a souvent de la peine à démêler la vérité d'avec ce qui n'en a que l'apparence. Il n'a rien été décidé sur cette proposition; elle rencontre plusieurs difficultés, dont la principale roule sur les grosses dépenses qu'un arrangement de cette nature ne manqueroit pas d'occasionner.

Le

* Nous l'avons marqué en détail le mois passé,
page 43.